

N° 2024/027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Votants : 13

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le jeudi 12 septembre à 20 heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Raymond CHAPUY, Maire.

Etaient présents : Sarah LEFRANC, Jean-Marc BELLEROCHÉ, Pascale GOURJON, Bruno OLIVIER, Denis COURT, Jean-Louis LICINI, Juan MORENILLA PEREZ, Sylvette PRADON, Jacques RIBOULET.

Absents représentés : Florelle MISSOUR par Raymond CHAPUY, Adeline MARTIN par Sarah LEFRANC, Bernard COUFFIN par Sylvette PRADON.

Absent : Chloé CALVIER

Date de la convocation : mercredi 4 septembre 2024

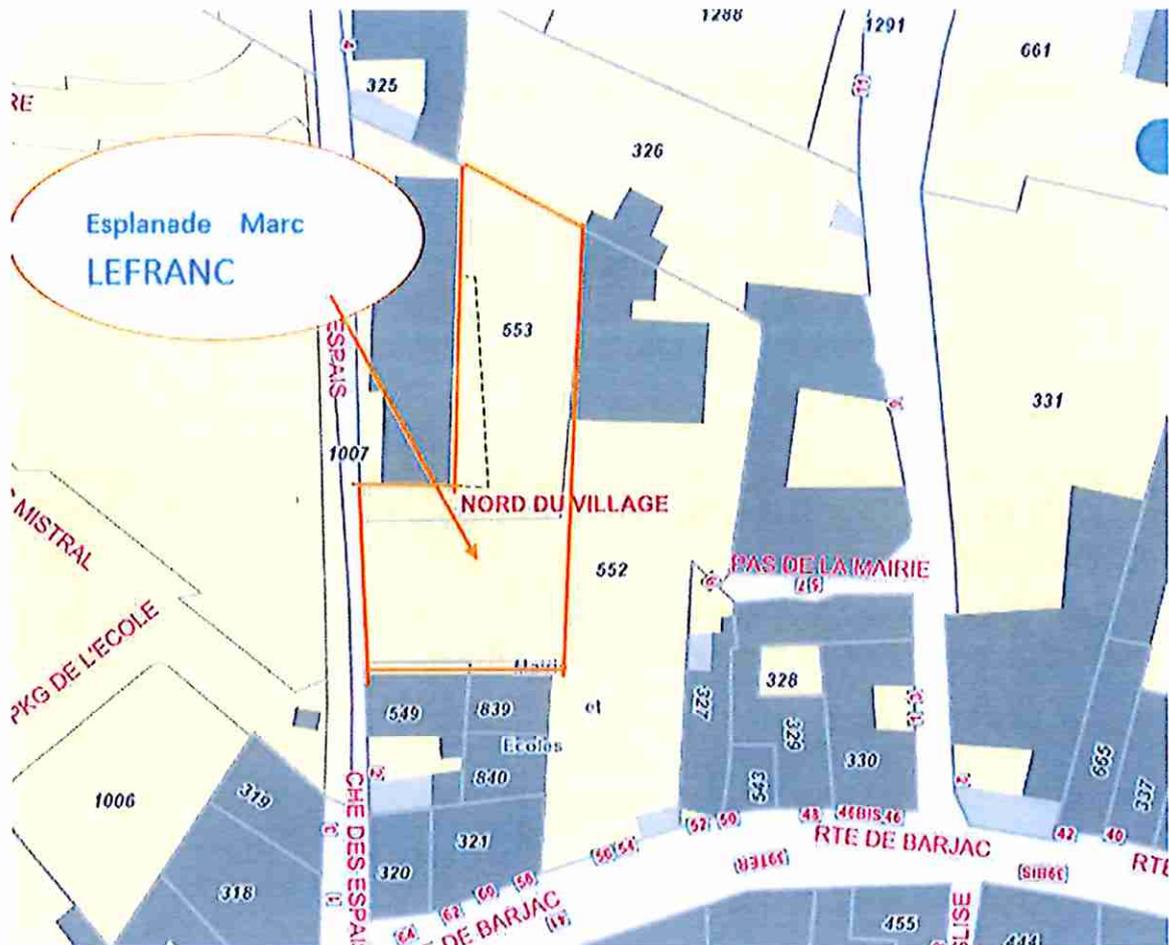
Secrétaire : Sarah LEFRANC

Objet : Dénomination d'une place publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la place nouvelle reliant la route de Barjac et la rue de Frédéric Mistral, du nom de « Esplanade Marc LEFRANC »,



Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention :

- adopte la dénomination « Esplanade Marc LEFRANC ».
- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Et ont signé les membres présents.

Le Maire, Raymond CHAPUY

